



## FICHE D'INSCRIPTION SPADASSINS DE LOUDEAC SAISON 2019/2020

### Adhérent(e)

NOM : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Sexe : F  M  \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 CP : \_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Tél : \_\_\_\_\_  
 Mobile : \_\_\_\_\_  
 Email : \_\_\_\_\_  
 Antécédents médicaux : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

### Représentant(s) légal(aux) pour les mineurs

NOM : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Père  Mère  Autre   
 Tél : \_\_\_\_\_  
 Mobile : \_\_\_\_\_  
 Email : \_\_\_\_\_

### ADHESION 2018/2019

CATEGORIE	COTISATION	LICENCE	OPTION ASSURANCE Licence*	TOTAL
Eveil escrime (nés en 2013 et après)	100 €	49 €	<input type="checkbox"/> MINIMALE : 0€ <input type="checkbox"/> Autre : _____ €	
Ecole escrime (nés entre 2012 et 2007)	120 €	(nés en 2013 et après)	<input type="checkbox"/> MINIMALE : 0€ <input type="checkbox"/> Autre : _____ €	
Jeune (nés entre 2006 et 2003)	135 €	57 €	<input type="checkbox"/> MINIMALE : 0€ <input type="checkbox"/> Autre : _____ €	
Adulte (nés après 2002)	150 €	(nés avant 2013)	<input type="checkbox"/> MINIMALE : 0€ <input type="checkbox"/> Autre : _____ €	

\*La licence FFE comprend une assurance proposant les garanties minimales prévues par la législation.  
 La fiche des garanties d'assurance de la FFE propose des extensions de garanties et leurs tarifs (voir feuille annexe).

- Paiement par chèque à l'ordre des Spadassins de Loudéac. Une attestation d'adhésion sera délivrée sur demande.
- Paiement en plusieurs possibles sous réserve de la remise des chèques à la date de l'inscription.
- Le club accepte les coupons sports et autres chèques sports.

### LOCATION MATERIEL

Le club propose la location de matériel.

Tarif 30 € pour l'année + une caution de 250 €

Société d'escrime des spadassins de Loudéac Siège Social : 7 Rue des bouleaux 22600 la Motte  
 SIREN : 802 567 271 - SIRET : 802 567 271 00019 - APE : 9312Z

## **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION**

Respecter le maître d'armes, toutes les règles de sécurité et de comportement, imposées vis-à-vis des partenaires, des adultes, des locaux et du matériel.

### **Inscription**

A la fin des deux séances d'essai, l'inscription devient obligatoire et définitive.

Tout adhérent doit fournir rapidement le dossier complet d'inscription où il se verra refuser l'accès aux entraînements et aux compétitions en attendant la régularisation de sa situation.

L'adhésion est due et est à régler à l'inscription pour l'année en cours sans aucune possibilité de remboursement.

Le prix des adhésions prises au deuxième et troisième trimestre est calculé au prorata.

### **Equipement**

Tout tireur doit se montrer très attentif dans l'utilisation du matériel mis à leur disposition et doit contribuer à son rangement dans de bonnes conditions.

Toute détérioration du matériel suite à une mauvaise utilisation sera facturée au responsable.

Chaque licencié devra posséder sous son nom une paire de gants. Le club se propose de faire une commande groupée.

### **Accès à la salle**

Les enfants doivent être accompagnés à la salle et repris à la salle à l'issue de l'entraînement. Les parents doivent s'assurer de la présence du maître d'armes ou d'un responsable. La responsabilité du club n'est pas engagée qu'à l'intérieur de la salle d'entraînement pendant les heures de cours.

Une tenue de sport est exigée ainsi qu'une paire de chaussures de sport propre.

Pour le bon fonctionnement du club, il est demandé de respecter les horaires.

### **Compétition**

Les tireurs se déplacent par leurs propres moyens.

Il est souhaitable que les parents disponibles pour ces déplacements s'entendent pour emmener les enfants n'ayant pas de moyens de locomotion.

Il est recommandé aux tireurs ou leurs responsables légaux de s'informer auprès du maître d'armes du calendrier des compétitions.

### **Communication**

Il appartient à chaque tireur ou à leurs responsables légaux de consulter régulièrement le tableau d'affichage, les informations qui sont envoyées par mails sur d'éventuelles annulations de cours d'informations pour les compétitions, de cours éventuels pendant les vacances scolaires, de manifestations sportives, ...



## AUTORISATION 2019-2020

### 1. Droit à l'image/Publication

L'association des Spadassins de Loudéac est autorisée sauf avis contraire à prendre des photos et/ou à filmer ma personne ou l'(es) enfant(s) dont je suis responsable légal, à des fins administratives, de promotion sportive, à l'intérieur du club, dans la presse, sur le site internet du club.

### 2. Intervention en cas d'urgence

J'autorise le ou les personnes responsables de l'association ou de l'activité, à prendre pour ma personne ou l'(es) enfant(s) dont je suis responsable légal toutes les dispositions pour être soigné en cas de nécessité.

### 3. Pour les licenciés mineurs uniquement

Je soussigné(e), Mme/M. : \_\_\_\_\_, autorise mon enfant : \_\_\_\_\_ à participer aux différentes activités programmées de l'association SPADASSINS DE LOUDEAC (entraînement, compétitions et activités diverses) pour la saison 2016/2017.

Je soussigné(e), Mme/M. : \_\_\_\_\_, autorise mon enfant : \_\_\_\_\_ à quitter seul, à la fin de l'activité ou en cas d'absence de l'enseignant la salle d'entraînement et cela sous ma seule responsabilité.

En cas d'urgence et en mon absence, personne à prévenir :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_

### 4. Règlement intérieur (page 2)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Responsable légal de \_\_\_\_\_

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association SPADASSINS de LOUDEAC

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »